

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
12 avril 2021 – Salle des fêtes de La Guiche – 18h30

Le douze avril deux mil vingts et un, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clunisois, régulièrement convoqué, s'est réuni à 18h 30 à la salle des fêtes de La Guiche, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M Jean-Luc DELPEUCH, Président.

Etaient présents (47) : Jean-Claude CARLES (sup.) – Edith LEGRAND – Jean-François FARENC – Christophe PARAT – Michel LABARRE – Philippe BERTRAND – Pierre NUGUES – Julien PLASSIARD – Josette DESCHANEL – Sylvain CHOPIN – Marie FAUVET – Jean-Luc DELPEUCH – Catherine NEVE – Elisabeth LEMONON – Haggai HES – Marie-Hélène BOITIER – Jacques CHEVALIER – Aline VUE – Pascal CRANGA - Bernard ROULON – Colette ROLLAND – Jean-François DEMONGEOT – Paul GALLAND – Guy PONCET – Aymar DE CAMAS – Robert PEROUSSET – Emmanuel KUENTZ (sup.) – Christian MORELLI – Jean-Pierre EMORINE – Jocelyne MOLLET – Gérard SCHALL – François BONNETAIN – Laurent ENGEL – Alain DE JAVEL – Jacqueline LEONARD-LARIVE – Catherine BERTRAND – Gilles BURTEAU – Alain MALDEREZ – Alain DOUARD – Christian BERRY (sup.) – Charles DECONFIN – Thierry DEMAIZIERE – Pierre AVENAS – Gérard LEBAUT – Serge MARSOVIQUE – Jean-Pierre RENAUD – Alain-Marie TROCHARD.

Procuration(s) (5) : Frédérique MARBACH donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Jacques BORZYCKI donne pouvoir à Marie-Hélène BOITIER – Régine GEOFFROY donne pouvoir à Haggai HES – Daniel GELIN donne pouvoir à Jean-Luc DELPEUCH – Marie-Thérèse GERARD donne pouvoir à Gérard LEBAUT.

Etai(ent) absent(s) (6) : Armand LAGROST – Claude GRILLET – Armand ROY – Jean-Pierre MAURICE – Marie-Blandine PRIEUR – Jean-Marc BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) (13) : Jean-Marc CHEVALIER – Patrick GIVRY – Virginie LOGEROT – Christophe GUITTAT- Bernard FROUX – Frédérique MARBACH – Jacques BORZYCKI – Régine GEOFFROY – Daniel GELIN – Michèle METRAL – Marie-Thérèse GERARD – Philippe BORDET – Patrice GOBIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain MALDEREZ

PERSONNEL TECHNIQUE : Déborah CRETENET – Fanny LOREAUD – Carole TISSIER – Nathalie DA SILVA

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 52

La séance est ouverte à : 18h50

La séance est levée à : 20h50

PREAMBULES

1) Présentation Atelier pluriel

Lors de cette présentation, Sylvain CHOPIN, Maire de Chissey-les-Macon et Mme Chantal TRAMOY ont reconnu l'effort de la Communauté de Communes à travers, entre-autre, des financements TEPOS.

Un des enjeux de la restauration du site devait se traduire de manière significative : division par 5 de l'impact carbone mais également un impact social par la réhabilitation de 4 logements et de l'école.

L'activité majeure de l'association est d'interpeller la société et tous ses acteurs sur le vivre ensemble, comment faire en sorte que chacun y trouve sa place. Personnes en situation de handicap et les autres, petits et grands, jeunes et moins jeunes, grand âge compris chacun accepté avec sa différence. Le projet social de l'association s'appuyant l'activité, la réflexion culturelle.

Ce lieu organise des rencontres régulières, c'est aussi un centre de ressources pour favoriser l'épanouissement des personnes fragiles.

2) Présentation « Place des associations en clunisois » par Pierre-Alain BILLARDON

Cluny et le Clunisois sont riches de près de 800 associations diverses qui se mobilisent pour faire vivre une dynamique associative porteuse de sens et lien social.

Le site en question est par principe participatif, avec un annuaire, une boîte à outil, c'est le Wikipédia des associations locales avec actualisation permanente et importation du RNA départemental

Il est simple d'utilisation et intuitif son moteur de recherche facilite l'activation des renseignements recherchés pour favoriser la collaboration et la coordination entre associations locales.



C'est quoi ?

> un site **participatif** conçu pour les **associations du Clunais**



Un **annuaire**
géolocalisé
toujours à jour



Un **agenda**
des événements
et manifestations



Des **petites**
annonces
entre associations



Une **boîte à outils**
pour s'y retrouver
dans la jungle
administrative

... et c'est gratuit évidemment ! mais on préfère le préciser quand même ;)

Comment ça marche ?

> le **Wikipédia** et le **Bon coin** des assos clunisoises réunis



L'**annuaire** est alimenté
automatiquement chaque
mois par le **répertoire**
national des associations.

*Votre association est
déclarée en préfecture ?
Elle est déjà sur le site !*



Tout le monde peut
mettre à jour la fiche
d'une association : il suffit
de s'identifier.

*Comme sur Wikipédia,
on se fait **CONFIANCE** !*



Avec un seul compte vous
pouvez aussi **annoncer un**
événement ou poster **une**
petite annonce.

*Profitez du riche réseau
associatif Clunais !*

Mais encore...

Place des associations est **simple et intuitif** : tout le monde peut participer !

Aucune donnée personnelle n'est collectée (à part votre courriel).

Place des associations est une initiative bénévole porté par **clunisois.fr** et soutenue par l'association **ClunyTV**.

Pas de panique : il y a même **des modes d'emploi** dans toutes les rubriques du site !

Pour toute **question**, suppression, idée...
associations@clunisois.fr

Et le plus simple est encore de tester : à vous de jouer !

Rendez-vous sur
associations.clunisois.fr

3) Information sur le centre de vaccination des Griottons à Cluny

Ouvert depuis le 12 avril.

Pour les personnes avec des difficultés, de mobilité la CCC organise des transports à la demande et le réseau social et solidaire du Clunisois participe avec ses bénévoles à des transports de personnes contact (Mylène Galimi à la CCC)

Si des personnes rencontrent des difficultés à se connecter sur les sites de réservation, le point cyber de la CCC peut aider

Une ligne de vaccination pour l'instant, bientôt deux, en fonction des équipes soignantes disponibles.

INSTITUTIONNEL

RAPPORT N°1 - Désignation secrétaire de séance

Rapporteur : Jean-Luc DELPEUCH

Conformément à l'article L 212-15 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), il convient lors de la tenue du Conseil Communautaire de désigner un secrétaire de séance.

Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L 2121-15, L 2121-21, L 5211-1 et L 5211-10 du Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la désignation faite en séance,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance,**
- **Désigner M. Alain MALDEREZ comme secrétaire de séance.**
- **Autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

RAPPORT N°2 – Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2021

Rapporteur : Jean-Luc DELPEUCH

Le Conseil Communautaire est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2021.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2021,**
- **autoriser le président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

RAPPORT N°3 – Mise à jour des membres de la commission interne « Finances et mutualisation »

Rapporteur : Jean-Luc DELPEUCH

Par délibération n° 050-2020 en date du 10 juillet 2020, le conseil communautaire a validé le nombre des commissions internes de la Communauté de Communes du Clunisois, soit 13 commissions.

Par délibérations n°089-2020 et n°005-021 les membres des différentes commissions ont été désignés,

Depuis de nouvelles demandes ont été faites pour intégrer ces commissions, il convient donc de remettre à jour les listes des commissions,

Le rapporteur entendu,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°089-2020 portant désignation des membres des commissions internes,

Vu les délibérations n°119-2020, 005-2021 et 017-2021 portant mise à jour des membres des commissions internes,

Considérant la demande reçue,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **valider la mise à jour des membres de la commission « Finances et mutualisation » comme suit :**
 - **ajout de M. Daniel GELIN**
- **autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision.**

FINANCES

Présentation :



BUDGET GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT - RÉSULTAT 2020

DEPENSES	Désignation	BP 2020	CA 2020	% Réal.
011	Charges à caractère général	1 565 004,60	1 195 290,23	76,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 463 542,00	2 256 890,40	91,61
014	Atténuations de produits	2 491 960,00	2 491 901,00	100,00
65	Autres charges de gestion courante	3 016 081,23	3 005 625,01	99,65
66	Charges financières	32 293,60	30 255,41	93,69
67	Charges exceptionnelles	7 800,00	7 584,94	97,24
022	Dépenses imprévues	56 864,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	199 998,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	505 715,11	69,84
	Total Général	10 557 626,43	9 493 262,10	89,92

RECETTES	Désignation	BP 2020	CA 2020	% Réal.
013	Atténuations de charges	116 281,00	140 581,30	120,90
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	603 160,30	399 302,24	66,20
73	Impôts et taxes	6 776 363,00	6 818 334,49	100,62
74	Dotations, subventions et participations	2 151 719,02	2 134 031,63	99,18
75	Autres produits de gestion courante	31 803,00	25 947,81	81,59
77	Produits exceptionnels	1 000,00	31 185,55	3 118,56
002	Excédent de fonctionnement reporté	877 300,11	877 300,11	100,00
	Total Général	10 557 626,43	10 426 683,13	98,76

Excédent de fonctionnement 2020	56 120,92
Excédent reporté	877 300,11
Excédent de fonctionnement cumulé	933 421,03

BUDGET GÉNÉRAL INVESTISSEMENT- RÉSULTAT 2020

DEPENSES	Désignation	BP 2020	CA 2020	% Réal.
16	Emprunts et dettes assimilés	513 258,80	513 258,15	100,00
20	Immobilisations incorporelles	86 237,12	67 409,64	78,17
204	Subventions d'équipement versées	650 321,00	446 719,71	68,69
21	Immobilisations corporelles	268 199,18	119 702,80	44,63
23	Immobilisations en cours	1 307 222,60	951 423,97	72,78
26	Participations et créances à particip	1 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	180 785,00	19 069,10	10,55
Total Général		3 007 023,70	2 117 583,37	70,42

RECETTES	Désignation	BP 2020	CA 2020	% Réal.
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 000,00	11 780,00	19,31
13	Subventions d'investissement reçues	1 662 553,16	741 185,40	44,58
16	Emprunts et dettes assimilés	60 000,00	60 000,00	100,00
001	Excédent d'investissement reporté	118 604,54	118 604,54	100,00
021	Virement de la section de fonctionnement	199 998,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	505 715,11	69,84
041	Opérations patrimoniales	180 785,00	19 069,10	10,55
Total Général		3 007 023,70	1 456 354,15	48,43

Déficit d'investissement 2020	779 833,76
Excédent d'investissement reporté	118 604,54
Déficit d'investissement reporté	661 229,22

BUDGET GÉNÉRAL - RÉSULTAT 2020

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	1 337 749,61 €	9 549 383,02 €	10 887 132,63 €
2 Dépenses exercice N	2 117 583,37 €	9 493 262,10 €	11 610 845,47 €
I Résultat de l'exercice (2)	- 779 833,76 €	56 120,92 €	- 723 712,84 €
II Résultat antérieur	118 604,54 €	877 300,11 €	995 904,65 €
A Solde d'exécution (I + II)	- 661 229,22 €	933 421,03 €	272 191,81 €
3 Restes à réaliser Recettes N	635 017,80 €	-	635 017,80 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	293 952,53 €	-	293 952,53 €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	341 065,27 €	-	341 065,27 €
Résultat d'ensemble (A + B)	- 320 163,95 €	933 421,03 €	613 257,08 €

BUDGET GÉNÉRAL - AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du Résultat de Fonctionnement		933 421,03
Financement des Investissements Année 2020	320 163,96	
Report en Fonctionnement 2020		613 257,08

Repris au Budget 2021		
Investissement	Dépenses	Recettes
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	661 229,22	
Restes à réaliser	293 952,53	635 017,80
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		320 163,96
Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Résultat reporté en fonctionnement (002) EXCEDENT		613 257,08

> CHIFFRES CLES

RECETTES NETTES DE LA CCC NON LIÉES À DES ACTIONS SPÉCIFIQUES

- ▶ Les Impôts (hors TEOM) : 5 477 781 € dont 2 199 218€ de Fraction de TVA
- ▶ Dotations de l'Etat : 660 804€ (+29 796 € par rapport à 2020 ; notification reçue après l'envoi du budget non inscrit au BP)
- ▶ FPIC : 186 238 €

> **TOTAL : 6 295 027 €**

- ▶ Sur ce montant, 1 209 260 € repartent au niveau national (FNGIR), il reste donc
> **5 085 767€**
- ▶ C'est cette recette nette disponible (entièrement constituée de fiscalité locale), qui est consacrée :
 - > aux transferts vers les budgets des communes,
 - > au financement des restes à charge des politiques communautaires

DES RECETTES NETTES CONSACRÉES POUR PRÈS DE LA MOITIÉ AUX COMMUNES

- ▶ Le reversement aux communes représente **2 155 530€, soit 44,50 %** du revenu communautaire net disponible
 - ▶ Attributions de compensation aux communes : 1 282 641 €
 - ▶ Reversement du contingent d'aide sociale : 425 237 €
 - ▶ Pacte de solidarité avec les communes : 447 652 €
- ▶ Après prélèvement de l'Etat et transfert vers les communes, le montant disponible pour financer les restes à charge des politiques communautaires est donc de **2 670 204 €**

> FISCALITE

FISCALITE - STABILITE DES TAUX

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44	4,44	4,44	4,44	4,44
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90	13,90	13,90	13,90	13,90
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13	26,13	26,13	26,13	26,13
TEOM	11,85	11,55	11,10	10,60	10,60

> SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	BP 2020	% BP 2020	CA 2020	% REALISATION 2020	BP 2021	% BP 2021
Chapitre 002 - Excédent reporté	877 300,11	8,31%	877 300,11	8,41%	613 257,08	5,70%
Chapitre 013 - Atténuations de charges	116 281,00	1,10%	140 581,30	1,35%	91 405,00	0,85%
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	603 160,30	5,71%	399 302,24	3,83%	578 269,00	5,37%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	6 776 363,00	64,18%	6 818 334,49	65,39%	6 847 764,00	63,62%
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2 151 719,02	20,38%	2 134 031,63	20,47%	2 599 826,24	24,15%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	31 803,00	0,30%	25 947,81	0,25%	33 060,00	0,31%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 000,00	0,01%	31 185,55	0,30%	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	10 557 626,43		10 426 683,13		10 763 581,32	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DESIGNATION	BP 2020	% BP 2020	CA 2020	% REALISATION 2020	BP 2021	% BP 2021
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 565 004,60	14,82%	1 195 290,23	12,59%	1 847 578,05	17,17%
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 463 542,00	23,33%	2 256 890,40	23,77%	2 545 194,00	23,65%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 491 960,00	23,60%	2 491 901,00	26,25%	2 495 610,00	23,19%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	56 864,00	0,54%	0,00	0,00%	40 000,00	0,37%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	199 998,00	1,89%	0,00	0,00%	547 060,00	5,08%
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	724 063,00	6,86%	505 715,11	5,33%	439 324,27	4,08%
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	3 016 083,23	28,57%	3 005 625,01	31,66%	2 808 440,00	26,09%
Chapitre 66 - Charges financières	32 293,60	0,31%	30 255,41	0,32%	34 375,00	0,32%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	7 800,00	0,07%	7 584,94	0,08%	6 000,00	0,06%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	10 557 626,43		9 493 262,10		10 763 581,32	

74 - DOTATIONS / SUBVENTIONS - AUGMENTATION DES RECETTES

+344k€ (par rapport au BP2020)

- -189k€ : Transaction CEE (Certificat d'Economie d'Énergie)
- +228k€ : Prise en charge des circuits de transports scolaires à 100% par la région
- +32k€ : Fonds régional entreprises (Montant de participation de la région)
- +26k€ : Plan paysage (70% des dépenses pris en charge par l'ADEME)
- +20k€ : Etude TenMod mobilité (50% des dépenses pris en charge par l'ADEME)
- +50k€ : Etude Natura 2000 (prise en charge à 100% par des fonds européens)
- +14k€ : Plan d'Alimentation Territoriale (70% des dépenses pris en charge par l'ADEME et la DRAAF)
- +30k€ : Etude préalable OPAH (50% des dépenses pris en charge)
- +20k€ : Plateforme numérique (100% des dépenses pris en charge par la région, anct)

65 - EVOLUTION CHARGES DE GESTION COURANTES - REDUCTION DES CHARGES

-208K€ (par rapport au BP2020)

- ▶ -200K€ : PACTE : Diminution de l'enveloppe après avoir soldé le pacte du mandat précédent
- ▶ -189k€ : transaction Certificat d'Economie d'Energie
- ▶ +9K€ : Indemnités élus
- ▶ +98k€ : cotisation SIRTOM
- ▶ +10k€ : cotisation Office du Tourisme
- ▶ +56k€ : Fonds Régional des Entreprises, reversement aux entreprises

011 - EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

+282k€ (par rapport au BP2020)

- +50k€ étude Natura 2000 voté en Conseil Communautaire / Subventionné à 100%
- +7,5k€ Plan Alimentation Territorial- prestation : prise en charge 70% par l'ADEME et la DRAAF
- +20k€ étude plan paysage: prise en charge 70% par l'ADEME
- +60k€ étude préalable OPAH : prise en charge 50%
- +50k€ étude TenMod Mobilité: prise en charge 50% par l'ADEME
- +20k€ plateforme numérique : prise en charge 100% par la région- forfaitantct
- +5k€ ingénierie dossiers entreprisesCovid: subvention de 4k€ de la région
- +30k€ AAP économie circulaire: prise en charge 70%
- +12k€ Mutualisation Urbanisme: les dossiers en plus de Cluny couvrent la dépense de personnel
- +13k€ Entretien bâtiment dont le Boulodrome
- +7k€ Skate Park et Site escalade

012 - EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

+81k€ (par rapport au BP2020)

- L'évolution du montant global du chapitre des charges de personnel du BP2020 au BP2021 est de 3,3%
- L'évolution de la part des salaires dans le BP2021 global, reste stable entre 2020 et 2021, elle représente 23,65% en 2021

012 - EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

	COUT SALARIAL/MOIS	ETP	2021	2022	RECETTES	RECETTES MONTANTS	RESTE A CHARGE ANNEE COMPLETE
INFORMATIQUE - MUTUALISE	3 840,00	0,5	11 500,00	23 040,00	RECETTES = DEPENSES : MUTUALISATION	23 040,00	-
CHARGE DE MISSION PIG	3 400,00	1	22 100,00	40 800,00	PRISE EN CHARGE A 35% EN ATTENTE	14 280,00	26 520,00
CHARGE DE MISSION ECO CIRCULAIRE	3 100,00	1	20 160,00	37 200,00	PRISE EN CHARGE A 70% EN ATTENTE	26 040,00	11 160,00
CHARGE DE MISSION PAT	3 616,00	1	25 312,00	43 392,00	PRISE EN CHARGE A 70% NOTIFIE	30 374,40	13 017,60
CHARGE DE MISSION PLAN PAYSAGE	3 400,00	0,5	10 200,00	20 400,00	PRISE EN CHARGE A 70% NOTIFIE	14 280,00	6 120,00
CIFRE PROJET DE TERRITOIRE	3 000,00	1	12 000,00	36 000,00	PRISE EN CHARGE A 100% EN ATTENTE	36 000,00	-
CHARGE DE MISSION TEPOS	3 400,00	1	13 600,00	40 800,00	PRISE EN CHARGE A 50% VIA CRTE EN ATTENTE	20 400,00	20 400,00
CHARGE DE MISSION MOBILITE	2 700,00	1	13 500,00	32 400,00	NON SUBVENTIONNE	-	32 400,00
TOTAL			128 372,00	274 032,00		164 414,40	109 617,60

MONTANT PREVISIONNEL DES CHARGES SALAIRES EN + EN 2022	145 660,00
--	------------

FERMETURE DE POSTE	COUT SALARIAL/MOIS	ETP	EN MOINS AU BP2021
SUPPRESSION DU POSTE DE DGA - 2020	6 300,00	1	75 600,00
DEPART EN RETRAITE EMPLOI	2 584,00	1	31 008,00
REMPLAC EN INTERNE - 2020			
FIN DE MISSION RSI - JUILLET 2021	2 700,00	1	16 200,00
			122 808,00

MUTUALISATION 2021	COUT SALARIAL/MOIS	ETP	RECETTES
DGS	5 416,00	0,4	17 333,00
AGENTS TECHNIQUES - MATERIEL		0,2	6 000,00
INFORMATIQUE	3 800,00	0,2	9 200,00
			32 533,00

70 - PRODUITS DES SERVICES

-25k€ (par rapport au BP2020)

- -21k€ : diminution des recettes de la Redevance Spéciale Incitative lié à la crise sanitaire
- -72k€ : diminution des recettes de régies lié à la crise sanitaire
- +69k€ : augmentation des produits liés à la mutualisation des services et du matériel

> SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2020 + RAR 2019	CA 2020	R.A.R 2020	DEMANDE BP POUR 2021	TOTAL 2021 RAR 2020 + DEMANDE 2021
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	118 604,54	118 604,54	0,00	0,00	0,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	199 998,00	0,00	0,00	547 060,00	547 060,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	505 715,11	0,00	439 324,27	439 324,27
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	180 785,00	19 069,10	0,00	161 715,00	161 715,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	61 000,00	11 780,00	0,00	345 663,95	345 663,95
Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues	1 662 553,16	741 185,40	635 017,80	218 988,60	854 006,40
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 007 023,70	1 456 354,15	635 017,80	1 712 751,82	2 347 769,62

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2020 + RAR 2019	CA 2020	R.A.R 2020	DEMANDE BP POUR 2021	TOTAL 2021 RAR 2020 + DEMANDE 2021
Chapitre 001 - Déficit d'investissement antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	661 229,22	661 229,22
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	180 785,00	19 069,10	0,00	161 715,00	161 715,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	513 258,80	513 258,15	0,00	118 050,00	118 050,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	86 237,12	67 409,64	7 452,60	51 708,00	59 160,60
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	650 321,00	446 719,71	85 240,00	361 032,00	446 272,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	268 199,18	119 702,80	75 701,93	405 082,87	480 784,80
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 307 222,60	951 423,97	125 558,00	295 000,00	420 558,00
Chapitre 26 - Participations et créances ratt. à des partcip.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 007 023,70	2 117 583,37	293 952,53	2 053 817,09	2 347 769,62

RESTES A REALISER

Dépenses :

- Fin des travaux EBE/COWORKING
- Fin des travaux LABORATOIRE
- Matériel Mutualisé

Recettes :

- Soldes subventions liées au laboratoire
- Subvention TEPCV : Matériel mutualisé et espace coworking
- Solde subvention ADEME - Géothermie

INVESTISSEMENTS 2021

80k€ : Véhicule technique et véhicules mutualisés

285k€ : Réhabilitation boulodrome

33k€ : Arceaux vélo pour les communes (financé à 70% par l'ADEME)

28k€ : Aménagement route pour circulation en vélo (financé à 70% par l'ADEME)

65k€ : Acquisition rez-de-chaussée du local de l'ancienne gare de Cluny

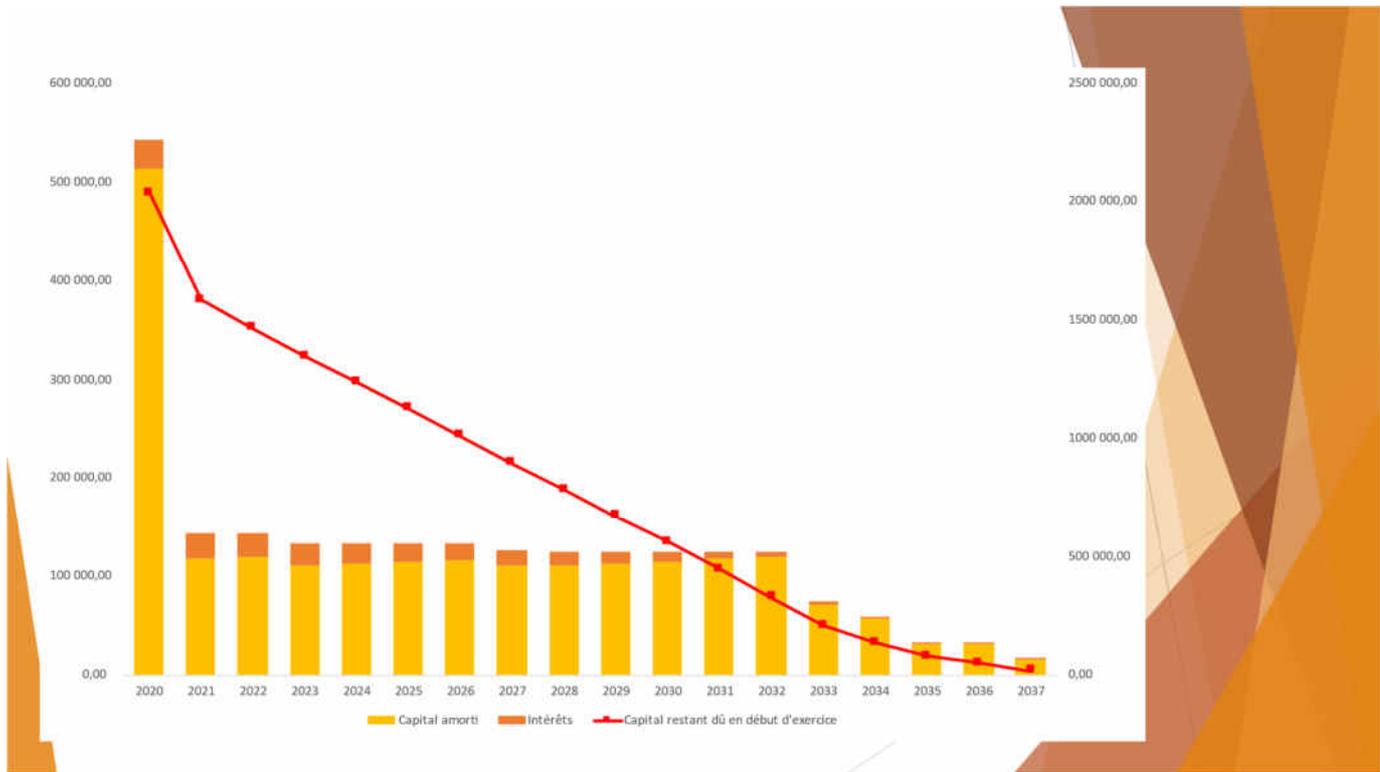
46k€ : Informatique et Numérique pour besoins internes et mutualisation

EMPRUNT 2021

- Il n'est pas prévu d'emprunter en 2021

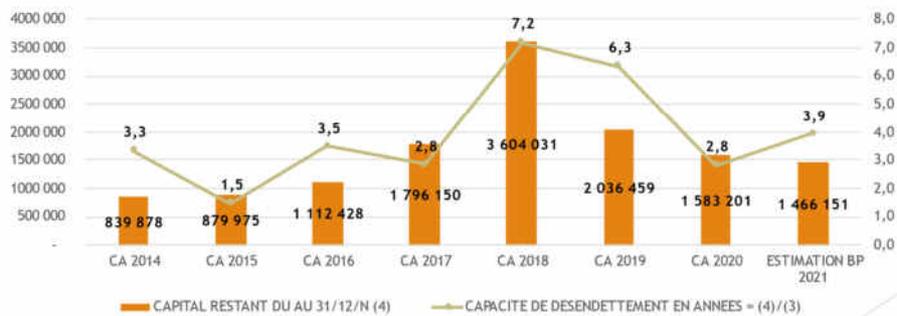
EVOLUTION DES ANNUITÉS DE LA DETTE

Année de la date de début d'exercice	Capital restant dû en début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Total versement	Capital restant dû en fin d'exercice
2014	876 040,29	36 162,46	33 849,82	70 012,28	839 877,83
2015	921 091,83	41 115,32	39 046,96	80 162,28	879 976,51
2016	879 976,51	42 546,70	37 617,58	80 164,28	934 184,60
2017	1 334 184,60	47 434,28	35 760,84	83 195,12	1 796 151,90
2018	3 696 151,90	92 121,03	38 806,76	130 927,79	3 604 030,87
2019	3 604 030,87	1 967 571,70	65 586,23	2 033 157,93	2 036 459,17
2020	2 036 459,17	513 258,15	29 212,86	542 471,01	1 583 201,02
2021	1 583 201,02	117 049,92	25 857,96	142 907,88	1 466 151,10
2022	1 466 151,10	118 751,19	24 156,69	142 907,88	1 347 399,91
2023	1 347 399,91	110 339,90	22 415,98	132 755,88	1 237 060,01
2024	1 237 060,01	112 121,15	20 634,73	132 755,88	1 124 938,86
2025	1 124 938,86	113 944,04	18 811,84	132 755,88	1 010 994,82
2026	1 010 994,82	115 809,75	16 946,13	132 755,88	895 185,07
2027	895 185,07	111 245,81	15 039,38	126 285,19	783 939,26
2028	783 939,28	111 029,33	13 099,06	124 128,39	672 909,93
2029	672 909,95	113 015,12	11 113,28	124 128,40	559 894,81
2030	559 894,85	115 048,58	9 079,82	124 128,40	444 846,23
2031	444 846,27	117 131,15	6 997,25	124 128,40	327 715,08
2032	327 715,13	119 264,13	4 864,27	124 128,40	208 450,95
2033	208 451,01	71 395,32	2 679,36	74 074,68	137 055,63
2034	137 055,69	58 052,69	1 592,99	59 645,68	79 002,94
2035	79 002,94	31 068,30	1 089,47	32 157,77	47 934,64
2036	47 934,64	31 509,73	648,23	32 157,96	16 424,91
2037	16 424,91	16 424,91	269,34	16 694,25	0,00
TOTAL 2021 A 2037		1 583 201,02	195 295,78	1 778 496,80	



AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	ESTIMATION BP 2021
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (1)	8 227 921	8 441 695	9 150 111	8 987 547	9 777 197
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (2)	8 862 551	8 944 080	9 471 957	9 549 383	10 150 324
EPARGNE BRUTE (3) = (2) -(1) (ou CAF BRUTE)	634 630	502 385	321 846	561 836	373 127
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N (4)	1 796 150	3 604 031	2 036 459	1 583 201	1 466 151
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES = (4)/(3)	2,8	7,2	6,3	2,8	3,9
REMBOURSEMENT DIRECT DE L'EXERCICE (CAPITAL AMORTI) (5)	47 434	92 121	1 967 571	513 258	117 050
EPARGNE NETTE (6) = (3) - (5)	587 196	410 264	- 1 645 725	48 578	256 077



RAPPORT N°4 : Budget principal de la Communauté de Communes du Clunisois – Adoption du compte de gestion 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission Finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2020,

Considérant que le compte de gestion est un document établi par le receveur qui certifie l'exécution budgétaire se rapportant à l'exercice et qui présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget principal,***
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.***

RAPPORT N°5 : Budget principal de la Communauté de Communes du Clunisois – Adoption du compte administratif 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission Finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 17 avril de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le compte administratif dressé par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois fait le bilan au 31 décembre de l'exercice auquel il se rapporte, de la situation financière de la collectivité telle qu'elle résulte de l'exécution budgétaire.

Il tient compte des différents stades budgétaires (budget primitif, décisions modificatives) élaborés à partir des orientations budgétaires débattues au préalable.

Comme le budget, le compte administratif se décompose en 2 sections (fonctionnement et investissement) qui présentent par chapitre et en détail l'exécution du budget.

Dépenses de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise
011	Charges à caractère général	1 565 004,60	0,00	1 565 004,60	1 195 290,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 463 542,00	0,00	2 463 542,00	2 256 890,40
014	Atténuations de produits	2 491 960,00	0,00	2 491 960,00	2 491 901,00
65	Autres charges de gestion courante	3 016 081,23	0,00	3 016 081,23	3 005 625,01
66	Charges financières	32 293,60	0,00	32 293,60	30 255,41
67	Charges exceptionnelles	800,00	7 000,00	7 800,00	7 584,94
022	Dépenses imprévues	63 864,00	-7 000,00	56 864,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	199 998,00	0,00	199 998,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	0,00	724 083,00	505 715,11
	Total Général	10 557 626,43	0,00	10 557 626,43	9 493 262,10

Recettes de Fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise
013	Atténuations de charges	116 281,00	0,00	116 281,00	140 581,30
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	603 160,30	0,00	603 160,30	399 302,24
73	Impôts et taxes	6 776 363,00	0,00	6 776 363,00	6 818 334,49
74	Dotations, subventions et participations	2 151 719,02	0,00	2 151 719,02	2 134 031,63
75	Autres produits de gestion courante	31 803,00	0,00	31 803,00	25 947,81
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	1 000,00	31 185,55
002	Excédent de fonctionnement reporté	877 300,11	0,00	877 300,11	877 300,11
	Total Général	10 557 626,43	0,00	10 557 626,43	10 426 683,13

Dépenses d'Investissement

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise
16	Emprunts et dettes assimilés	510 138,80	3 120,00	513 258,80	513 258,15
20	Immobilisations incorporelles	86 237,12	0,00	86 237,12	67 409,64
204	Subventions d'équipement versées	650 321,00	0,00	650 321,00	446 719,71
21	Immobilisations corporelles	271 319,18	-3 120,00	268 199,18	119 702,80
23	Immobilisations en cours	1 307 222,60	0,00	1 307 222,60	951 423,97
26	Participations et créances ratt. à des particip.	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	180 785,00	0,00	180 785,00	19 069,10
	Total Général	3 007 023,70	0,00	3 007 023,70	2 117 583,37

Recettes d'Investissement

Chapitres	Désignation	BP	DM+VC	Total Budget	Réalise
10	Dotations, fonds divers et réserves	61 000,00	0,00	61 000,00	11 780,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 662 553,16	0,00	1 662 553,16	741 185,40
16	Emprunts et dettes assimilés	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	118 604,54	0,00	118 604,54	118 604,54
021	Virement de la section de fonctionnement	199 998,00	0,00	199 998,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	724 083,00	0,00	724 083,00	505 715,11
041	Opérations patrimoniales	180 785,00	0,00	180 785,00	19 069,10
	Total Général	3 007 023,70	0,00	3 007 023,70	1 456 354,15

Le Conseil Communautaire sera invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du Budget Principal, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	1 337 749,61 €	9 549 383,02 €	10 887 132,63 €
2 Dépenses exercice N	2 117 583,37 €	9 493 262,10 €	11 610 845,47 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	- 779 833,76 €	56 120,92 €	- 723 712,84 €
II Résultat antérieur	118 604,54 €	877 300,11 €	995 904,65 €
A Solde d'exécution (I + II)	- 661 229,22 €	933 421,03 €	272 191,81 €
3 Restes à réaliser Recettes N	635 017,80 €	- €	635 017,80 €
4 Restes à réaliser Dépenses N	293 952,53 €	- €	293 952,53 €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	341 065,27 €	- €	341 065,27 €
Résultat d'ensemble (A + B)	- 320 163,95 €	933 421,03 €	613 257,08 €

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision**

Sylvain CHOPIN : est-ce que la prise en charge des transports scolaires par la Région est déjà comprise dans le CA 2020 ?

Christian Morelli : oui, mais partiellement. Il remercie Mme METRAL, Maire de Sivignon pour l'aide qu'elle a apporté pour mettre en conformité le dernier circuit, et ce, dès la fin avril 2021.

RAPPORT N°6 : Budget principal de la Communauté de Communes du Clunisois : affectation du résultat de clôture 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le vote du compte administratif 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois, il sera proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de clôture 2020 sur le budget primitif 2021 comme suit :

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	56 120.92 €
- Un excédent reporté de	877 300.11 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	933 421.03 €
- Un déficit d'investissement de	779 833.76 €
- Un excédent d'investissement reporté de	118 604.54 €
- Un excédent des restes à réaliser de	341 065.27 €
Soit un besoin de financement de	320 163.95 €

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : Excédent	933 421.03 €
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	320 163.95 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) - Excédent	613 257.08 €
Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit	661 229.22 €

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

RAPPORT N°7 : Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,
Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1609 nonies C, 1639 A BIS et 1636 B sexies,
Vu l'article L 5216-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Suite à la réforme fiscale, à compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la THRP.

Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités concernée. Les EPCI à fiscalité percevront une fraction du produit net de la TVA en compensation de la perte du produit de THRP.

D'après l'état 1259 le montant prévisionnel de la fraction de TVA national pour la Communauté de Communes du Clunisois serait de 2 199 218 € pour l'année 2021.

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021	Bases prévisionnelles 2021	Produit attendu 2021
Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	4,44	4,44	14 216 000	631 190
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)	13,90	13,90	2 025 000	281 475
Contribution Foncière des Entreprises (CFE)	26,13	26,13	1 994 000	521 032
TOTAL				4 262 613

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité 5, décide de :

- conserver les taux de la fiscalité des ménages,

- conserver le taux de fiscalité professionnelle,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Jean-Luc DELPEUCH : La THRP est supprimée, remplacée par une fraction de TVA. Elle ne reste en vigueur que pour les résidences secondaires et nous n'avons pas le loisir d'en voter le taux.

Paul Galland : Pacte de solidarité. En 2015, la Communauté de Communes a augmenté ses taux de 5 % pour financer ce PACTE. Or, ce pacte se terminant, pourquoi les taux ne suivent pas la même ?

En 2017, nous avons augmenté les taux de 11%. Je regrette qu'alors que nous avons une recette supplémentaire de la Région sur les TS que les taux de fiscalité ne baissent pas. Je m'abstiendrai donc sur ce point.

Jean-Luc DELPEUCH : L'augmentation des taux de 2015 et 2017 étaient liées à un pacte fiscal avec les communes qui devaient baisser leurs propres taux. Nous ne demandons pas aux communes de les réaugmenter, et nous ne pouvons envisager de façon unilatérale de baisser nos ressources.

Par ailleurs, les recettes de la Région sur les transports scolaires permettront de porter de nouvelles politiques.

Paul Galland : je dis juste que cette année, la Communauté de Communes a une bouffée d'air et le contribuable n'en profite pas.

Abstentions : Paul GALLAND, Jean-François DEMONGEOT- Bernard ROULON et Colette ROLLAND.

RAPPORT N°8 : Vote du taux de la TEOM

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Il est envisagé maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des ménages à 10,60 %.

Pour rappel, avec l'instauration de la RSI, le taux de la TEOM avait diminué les dernières années : 10,60% en 2020 ; 11,10 % en 2019 ; 11,55 % en 2018 et 11,85 % en 2017, soit une baisse du taux de 10,55 % en 4 ans.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Base prévisionnelle 2021	Taux 2021	Produit 2021 attendu
14 109 611	10,60%	1 495 619

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 3 abstentions), décide de :
- maintenir le taux de la TEOM de la Communauté de Communes du Clunisois à un taux de 10,60 %,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Alain TROCHARD : Le complément de la taxe par la RSI augmentera-t-il à due concurrence pour couvrir les augmentations de la TGAP ?

Christophe PARAT : oui, c'est l'exercice qu'on essaie de faire.

Jean-luc DELPEUCH : selon nos projections de RSI, au vu des coûts de collecte et de traitement du SIRTOM, nous devrions.

Bernard ROULON : il est faux d'écrire que les taux ont baissé grâce à la RSI car elle n'a été mise en place qu'en 2020

Jean-luc DELPEUCH : il s'agit de la redevance spéciale et non, en effet la RSI.

Bernard ROULON : mais pourquoi devrions-nous augmenter la TEOM ? Un certain nombre d'opérateurs sortent du SIRTOM car l'application de cette RSI multiplie par 10 les coûts de collecte et traitement pour ces entreprises et ce sont des recettes en moins pour le SIRTOM.

Thierry DEMAIZIERE : seul le B11 de Cluny est sorti, sachant qu'il continue de payer sa TEOM, et je tiens à préciser que cette RSI couvre le coût réel de la collecte et du traitement. Ce n'est pas une taxe.

Bernard ROULON : je demande des chiffres.

Jean-luc DELPEUCH : les entreprises peuvent choisir leurs opérateurs de collecte et de traitement, que ce soit plus ou moins cher que ce que peut proposer le SIRTOM.

Gilles BURTEAU : c'est une bonne manière pour la réduction des déchets.

Thierry DEMAIZIERE : le choix est d'assujettir uniquement les entreprises produisant plus de 400 litres, mais on peut travailler et débattre pour élargir les profils d'entreprises redevables

Abstentions : Jean-François DEMONGEOT- Bernard ROULON et Colette ROLLAND.

RAPPORT N°9 : Budget principal de la Communauté de Communes du Clunisois : Adoption du budget primitif 2021

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Procès-verbal conseil communautaire du 12 avril 2021

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,
Vu le projet de Budget Primitif principal 2021 proposé par le Président (et qui a été adressé aux élus communaux avec les rapports),
Le Budget primitif du budget principal 2021 de la communauté de communes du Clunisois est présenté en équilibre.

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 763 581,32	10 150 324,24
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		613 257,08
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	10 763 581,32	10 763 581,32
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 392 587,87	1 712 751,82
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	293 952,53	635 017,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	661 229,22	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 347 769,62	2 347 769,62
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	13 111 350,94	13 111 350,94

Le conseil communal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins 4 abstentions), décide de :
- adopter le budget primitif principal 2021 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que joint en annexe,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Abstentions : Paul GALLAND – Jean-François DEMONGEOT – Bernard ROULON et Colette ROLLAND

RAPPORT N°10 : Adoption des subventions 2021

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que les compétences des organismes listés concourent à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Principal 2021,

Dans le cadre du budget primitif 2021 est prévue à l'article 6574 une somme pour les subventions attribuées aux associations qui se répartissent de la façon suivante :

Le rapporteur entendu,

SUBVENTIONS 2021

Demandeurs	Montant proposé en 2021
ENFANCE JEUNESSE	
VIE ET LIBERTE	1 800,00 €
CLSH ASSOCIATIFS DU CLUNISOIS	Part fixe : 2 300 €
	Part variable : 5 € par jour par enfant du territoire
FRGS	3 600,00 €
SECURITE	
SIVU OUEST CLUNISOIS	1 600,00 €
CPI Blanot	800,00 €
CPI Cortambert	800,00 €
CPI St André le Désert	800,00 €
AJSP du Clunisois	1 400,00 €
AJSP de Joncy	1 000,00 €
Souvenir Français	300,00 €
ECONOMIE - EMPLOI	
AILE - Plateforme mobilité	2 700,00 €
Le Pont	1 000,00 €
CD 71 - FSL	4 870,25 €
ASSOCIATION LA FORGE	1 900,00 €
SOCIAL – SENIORS - TAD	
ETAP	6 700,00 €
CLUB DE L'AMITIE DE BUFFIERES	500,00 €
ENTRAIDE DES TROIS CANTONS	500,00 €
ENVIRONNEMENT - ANIMAUX	
CHATS DU CŒUR	600,00 €
TOURISME	
FEDERATION SITES CLUNISIENS	5 000,00 €
OFFICE DU TOURISME	274 000,00 €
Maison du terroir de Genouilly - ARAR	1 500,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, l'unanimité, décide de :

- **attribuer aux organismes listés dans le tableau ci-dessous, le montant des subventions accordées pour 2021,**
- **inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

Sylvain CHOPIN : Y a-t-il de la place pour l'atelier pluriel ?

Jean-Luc DELPEUCH : ici, il est question surtout des subventions habituelles. Ces questions devront être regardées dans le cadre d'un budget modificatif, y compris aussi avec l'Office du Tourisme.

Christophe PARAT : la Communauté de Communes cherche aussi à lier son soutien aux compétences qu'elle a, pour éviter d'être sollicitée par les 600 associations qui existent sur le territoire.

Jean-Luc DELPEUCH : oui, la Communauté de Communes doit être compétente, malgré les actions remarquables menées par toutes les associations de la Communauté de Communes.

RAPPORT N°11 : Budget annexe « Zone de la Courbe » : adoption du compte de gestion 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2021, pour le budget annexe de la « Zone de la Courbe »,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement, ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Zone de la Courbe »,**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

RAPPORT N°12 : Budget annexe « Zone de la Courbe » : Adoption du compte administratif 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 17 avril de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Communautaire sera invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du Budget annexe Zone Courbe, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	49 085,85 €	48 567,36 €	97 653,21 €
2 Dépenses exercice N	35 747,14 €	49 884,85 €	85 631,99 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	13 338,71 €	- 1 317,49 €	12 021,22 €
II Résultat antérieur	-55 732,49 €	-50 677,91 €	-106 410,40 €
A Solde d'exécution (I + II)	-42 393,78 €	-51 995,40 €	- 94 389,18 €
3 Restes à réaliser Recettes N	- €	- €	- €
4 Restes à réaliser Dépenses N	- €	- €	- €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble (A + B)	-42 393,78 €	-51 995,40 €	- 94 389,18 €

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **adopter le compte administratif du budget annexe « Zone de la Courbe » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

RAPPORT N°13 : Budget annexe « Zone de la Courbe » : affectation du résultat de clôture 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **affecter le déficit de fonctionnement comme suit :**

002 déficit antérieur reporté : -51 995,40 €

- **affecter le déficit d'investissement comme suit :**

001 : déficit antérieur reporté : -42 393,78 €

- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

RAPPORT N°14 : Budget annexe « Zone de la Courbe » : adoption du budget primitif 2021

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Vu le projet de Budget Primitif annexe « Zone de la Courbe » 2021 proposé par le Président,

En ce qui concerne les dépenses et recettes sur ce budget il est proposé :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	70 553,71	122 549,11
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	51 995,40	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	122 549,11	122 549,11
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	55 732,49	98 126,27
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	42 393,78	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	98 126,27	98 126,27
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	220 675,38	220 675,38

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le budget primitif annexe « Zone de la Courbe » 2021 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que présenté ci-dessus,

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

RAPPORT N°15 : Budget annexe « Zone de la Gare » : adoption du compte de gestion 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-31 et D. 2343-2,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit entendre, débattre et arrêter le compte de gestion du Trésorier principal pour l'année 2020, pour le budget annexe de la « Zone de la Gare »,

Considérant la concordance du Compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le trésorier principal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les résultats d'exercice et de clôture à fin 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement ainsi que l'exécution budgétaire afférente pour le budget annexe « Zone de la Gare »,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision

RAPPORT N°16 : Budget annexe « Zone de la Gare » : adoption du compte administratif 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L.2121-14 et L. 2121-31,
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer avant le 17 avril N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par la Président de la Communauté de Communes du Clunisois,

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance et être remplacée par un membre du Conseil Communautaire élu à cet effet,

Considérant que le Compte de Gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte Administratif,

Le Conseil Communautaire sera invité à adopter les résultats d'exercice et de clôture au 31 décembre 2020 du Budget annexe Zone Gare, qui sont en conformité avec le compte de gestion du Receveur, et peuvent se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	66 658,12 €	50 656,68 €	117 314,80 €
2 Dépenses exercice N	50 626,68 €	68 881,00 €	119 507,68 €
I Résultat de l'exercice (1-2)	16 031,44 €	-18 224,32 €	- 2 192,88 €
II Résultat antérieur	-66 658,12 €	35 256,85 €	- 31 401,27 €
A Solde d'exécution (I + II)	-50 626,68 €	17 032,53 €	- 33 594,15 €
3 Restes à réaliser Recettes N	- €	- €	- €
4 Restes à réaliser Dépenses N	- €	- €	- €
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	- €	- €	- €
Résultat d'ensemble (A + B)	-50 626,68 €	17 032,53 €	- 33 594,15 €

Le rapporteur entendu.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter le compte administratif du budget annexe « Zone de la Gare » de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes du Clunisois arrêté comme suit,
- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

RAPPORT N°17 : Budget annexe « Zone de la Gare » : Affectation du résultat de clôture 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2311-5,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Considérant qu'en comptabilité M14, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,
Le rapport entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :**
002 excédent antérieur reporté : 17 032,53 €
- **affecter le déficit d'investissement comme suit :**
001 : déficit antérieur reporté : - 50 626,68 €
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

RAPPORT N°18 : Budget annexe « Zone de la Gare » : adoption du budget primitif 2020

Rapporteur : Christophe PARAT

Vu en commission finances et mutualisation du 01/04/2021

Vu les articles L. 1612-1, L 1612-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L 2312-1 du C.G.C.T,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} avril 2021,

Vu le projet de Budget Primitif annexe « Zone de la Gare » 2021 proposé par le Président,

En ce qui concerne les dépenses et recettes sur ce budget, il est proposé :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	99 782,53	82 750,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		17 032,53
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		99 782,53	99 782,53
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	46 031,44	96 658,12
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	50 626,68	
-		-	-
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		96 658,12	96 658,12
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		196 440,65	196 440,65

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **adopter le budget primitif annexe « Zone de la gare » 2021 de la Communauté de Communes du Clunisois, tel que présenté ci-dessus,**
- **autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.**

MOBILITE

RAPPORT N°19 - Acquisition rez-de-chaussée du local de l'ancienne gare de Cluny

Rapporteur : Christian MORELLI

La Communauté de Communes du Clunisois a sollicité le Département de Saône et Loire pour la mise à disposition de locaux lui appartenant, au rez-de-chaussée de la gare de Cluny, dans la perspective d'y installer son pôle vélo, consistant en un atelier de réparation de vélo, dont l'**animation** serait confiée à l'association « La Vie Cyclette en Clunisois » et de permettre la poursuite de l'activité de location des Vélos de Cluny dans de meilleures conditions. La localisation du bâtiment, à proximité immédiate de la Voie Verte et des locaux de la Communauté de communes (Quai de la Gare), est en effet très favorable au développement de ce projet.

La Vie cyclette en Clunisois est une association de bénévoles qui s'est constituée il y a un an pour faire la promotion des déplacements utilitaires à vélo sur notre territoire. C'est un partenaire précieux de la communauté de communes dans le cadre du **projet « Vélo pour tous en Clunisois¹ »**. L'association mène des actions de sensibilisation à la pratique du vélo, y compris pour les scolaires, elle participe activement à la concertation dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur cyclable et elle lance actuellement un atelier d'auto-réparation de vélos, dont l'activité est itinérante dans différentes communes du Clunisois.

Pour développer la pratique du vélo dans le Clunisois, et donner de la visibilité au projet « Clunisois, territoire cyclable », il est nécessaire de disposer d'un lieu ressource, où les habitants pourront trouver des conseils et du matériel pour réparer leurs vélos. Ce local sera aussi un lieu où la Vie cyclette pourra stocker de vieux vélos qu'elle remettra ensuite en service. en plus de sa base fixe, l'activité de l'atelier vélo continuera à être mobile et se déplacera à la demande des communes. Un local est néanmoins nécessaire, à la fois pour stocker le matériel et pour permettre une activité régulière. Au-delà de l'atelier vélo, l'association aurait ainsi un lieu où proposer des animations pour les enfants, des actions de sensibilisation à l'usage du vélo, des projections – débat etc.

La poursuite de l'activité de location des Vélos de Cluny, même si elle est plutôt tournée vers un usage de loisirs, **contribue également au développement des mobilités actives sur le territoire.** Cette société a notamment développé un service de livraison à vélo à destination des restaurateurs pendant le confinement et travaille en partenariat avec la Vie cyclette pour mettre à disposition des vélos dans le cadre des événements de sensibilisation organisés sur le territoire.

Dans un courrier du 8 mars dernier, le Département propose de céder l'entièreté de sa propriété (c'est-à-dire l'ensemble des locaux en rez-de-chaussée de la gare, le premier étage étant propriété de la commune de Cluny) à la CC du Clunisois au prix des Domaines, c'est-à-dire 65 000€.

Il est précisé, dans ce courrier, que **« la commission permanente (du département) examinera la cession de ce bien et sa mise à disposition anticipée dès qu'une délibération sera prise par le conseil communautaire pour confirmer l'acquisition des locaux départementaux au prix de 65 000€ et la réitération de la mise à disposition gratuite d'une partie des bureaux à l'association Résistance et déportation »**.

L'occupation actuelle des locaux (voir plan en annexe 2) :

- Les locaux 1, 2 et 3 sont occupés par « Les vélos de Cluny » qui propose de la location de vélos, essentiellement pendant la saison touristique. Ces locaux étaient auparavant occupés par Ludisport qui

1 Projet pour lequel la CC du Clunisois est soutenue par l'Ademe dans le cadre du programme de subvention AVELO 1

avait une convention de mise à disposition, à titre gracieux, avec le département. Le département facture les frais d'électricité aux occupants au prorata de la surface dont ils disposent.

- Le local 4 – l'ancien hall de gare – n'est plus utilisé. Le centre de documentation sur la résistance utilise désormais la salle Victor Duruy pour l'organisation de son évènement annuel de commémoration.

- Les locaux 5, 6 et 7 sont mis à disposition de l'association Centre de Documentation sur la Résistance par le département, à titre gracieux. Le département facture à l'association les frais d'électricité.

L'état général du bâtiment :

- Le bâtiment est sain, mais a besoin d'un bon rafraîchissement.
- Les locaux 1, 2 et 3 sont utilisés essentiellement comme lieux de stockage par les vélos de Cluny. Ils ne sont pas chauffés, il n'y a pas d'accès à l'eau ni à des toilettes, les portes et fenêtres sont vétustes.
- Le local 4 – l'ancien hall de gare – a été rénové il y a quelques années, il est en bon état.
- Les locaux 5, 6 et 7, occupés par le Centre de Documentation sur la Résistance, ont été rénovés par l'association au début des années 2000. Les locaux sont chauffés par des radiateurs électriques, il y a un accès à l'eau et des toilettes.

En cas d'acquisition du rez-de-chaussée de la gare par la CC du Clunisois, l'occupation des locaux pourrait se faire ainsi :

- Les locaux 1 et 2 deviendraient l'atelier d'auto-réparation de vélos, mis à disposition de la Vie cycllette à titre gracieux. L'association payera les fluides.
 - o Avant de mettre à disposition ces locaux à l'association, il est nécessaire de refaire l'électricité et de sécuriser les locaux avec la réfection des fenêtres et de la porte.

- Les locaux 3 et 4 pourraient être loués aux Vélos de Cluny. L'entreprise souhaite pouvoir utiliser l'ancien hall de gare (local 4) car c'est un local adapté à l'accueil du public, le local 3 est déjà équipé avec des portiques qui permettent de suspendre les vélos, il est intéressant pour l'entreprise de pouvoir continuer à l'utiliser.
 - o Etant donné les prix du marché, l'emplacement du local, le bon état général de l'ancien hall de gare (53,50 m²), la superficie du local 3 (35,5 m²) et l'absence d'accès à l'eau et de sanitaires, le montant du loyer pourrait s'élever à 300€/mois.
 - o Comme pour les locaux 1 et 2, des travaux d'électricité et de sécurisation sont nécessaires avant la mise en location.

- Les locaux 5, 6 et 7 continueraient à être mis à disposition, à titre gracieux, du Centre de Documentation de la Résistance : la communauté de communes se substituerait au Département pour cette mise à disposition de l'association.

Montage financier pour la création du pôle vélo du Clunisois :

Suite aux échanges avec la préfecture de Saône et Loire, il s'avère que la création d'un pôle d'activités autour du vélo, par le biais de l'achat et de la rénovation de ces locaux, peut être subventionnée à hauteur de 50% via la DETR/DSIL. Un complément est disponible auprès de l'ADEME dans le cadre du projet en cours, « vélo pour tous en Clunisois ». Enfin, une enveloppe de la région consacrée au développement du vélo sur le territoire de la région est ouverte avec un appel à projets se clôturant en septembre 2021.

budget achat rénovation gare de cluny			
Dépenses			Recettes
achat	65 000,00 €		Loyer sur 5 ans (vélo cluny)
mise aux normes minilale (electricité/peinture)	60 000,00 €		DETR/DSIL
TOTAL	125 000,00 €		ADEME Vélo
			Région
Reste à charge CCC	25 000,00 €		TOTAL
	20,00%		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver l'acquisition par la Communauté de Communes du Clunisois des locaux appartenant au département sur le site de la gare de Cluny,**
- **approuver l'opération et le plan de financement ci-dessus,**
- **autoriser le Président à consulter, attribuer et notifier les marchés nécessaires à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation des travaux évoqués, dans la mesure du budget présenté,**
- **autoriser le Président à solliciter un emprunt, si nécessaire, pour la réalisation de cette opération,**
- **autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des financeurs,**

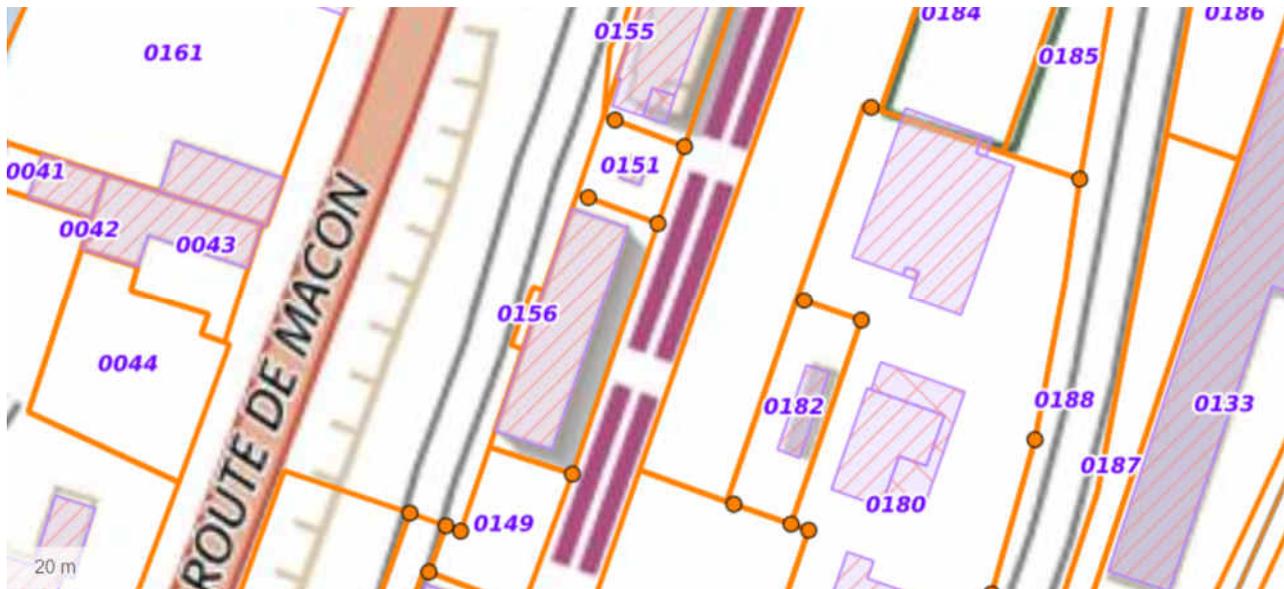
Jean-Pierre ERNAUD : Est-ce que Cluny peut passer par l'EPF Doubs ?

Jean-Luc DELPEUCH : en fait, non car l'EPF ne peut intervenir dans le cadre d'une opération entre collectivités

Annexe 1 : Précisions concernant le bâtiment de la gare

Le bâtiment est situé place des martyrs de la déportation à Cluny, sur la parcelle cadastrée AK 156.

La ville de Cluny et le département ont acheté conjointement ce bâtiment à la SNCF le 4 mars 2004.



Le

bâtiment a été divisé en 5 lots. Le Département a acquis le lot n°3 (encadré en rouge), la ville de Cluny les lots 1, 2, 4 et 5.

L'IMMEUBLE sera divisé en CINQ (5) lots numérotés de 1 à 5

DESIGNATION DES LOTS

Lot numéro un (1) :

Comprenant une cave au sous-sol sud, d'une surface de 33,20 M2,
Et les 7/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux (2) :

Comprenant une cave au sous-sol nord d'une surface de 11,30 M2,
Et les 2/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro trois (3) :

Comprenant au rez de chaussée, un hall d'exposition, trois pièces au nord de ce hall, trois pièces, un wc, une salle de bains et un couloir au sud de ce même hall, d'une surface de 185,80 M2,
Et les 547/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

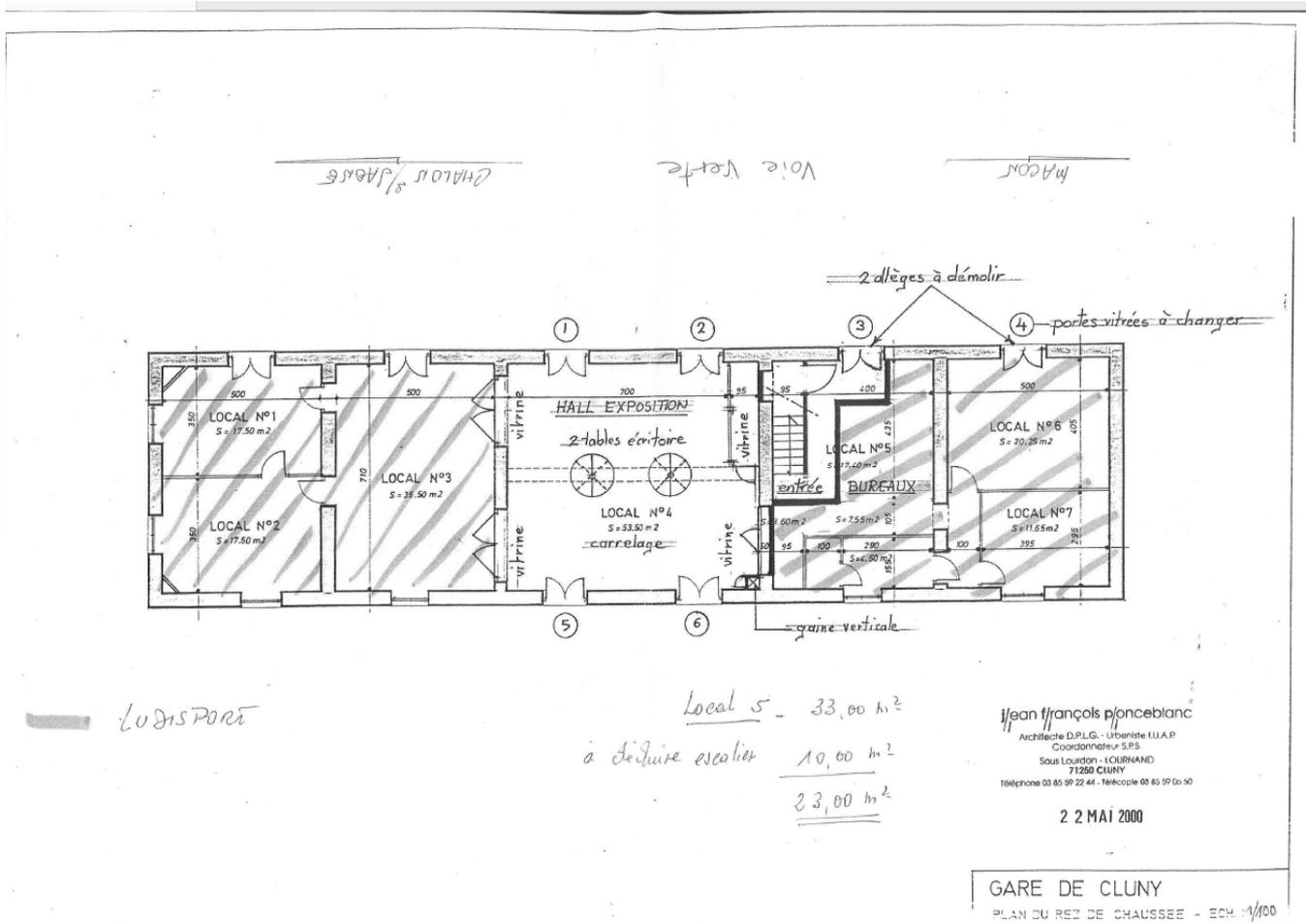
Lot numéro quatre (4) :

Comprenant :
Au premier et deuxième étage, à gauche de l'escalier, un appartement comportant quatre pièces, salle d'eaux, deux placards et au dessus un grenier accessible mais non aménageable, d'une surface de 66,40 M2,
Et les 196/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq (5) :

Comprenant :
Au premier et deuxième étage, à droite de l'escalier, un appartement comportant un couloir desservant salle d'eau, cuisine, salle à manger, quatre chambres, une pièce aménageable à usage de grenier au nord et au dessus un grenier difficilement accessible et non aménageable, d'une surface de 84,10 M2,
Et les 248/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Annexe 2 : Plan du rez-de-chaussée de la gare



ECONOMIE

RAPPORT N°20 - Approbation tarifs de l'espace co-working

Rapporteur : Marie FAUVET

Les travaux de l'espace de coworking à Salornay-sur-Guye étant en cours de finalisation et le matériel installé, il est désormais possible d'y envisager l'accueil de télétravailleurs. Cet accueil implique une prise de délibération du conseil communautaire pour définir les tarifs.

Pour rappel, les tarifs proposés sur l'espace de Cluny sont les suivants :

Pour l'utilisation des bureaux partagés :

- 130€/mois
- 18€/jour
- 10€/demi-journée.

Pour l'utilisation de la salle de réunion :

- 30€ / demi-journée

Ces tarifs comprennent notamment la mise à disposition d'espaces de travail et de repos, de mobilier, d'une connexion internet et d'une imprimante mutualisée.

Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs sur l'espace de coworking de Salornay-sur-Guye, et d'utiliser les mêmes modalités de réservation et de paiement via les services communautaires.

Il est également proposé que la communication sur cet espace intègre la promotion des espaces de coworking proposés par les communes.

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'ouverture d'un espace coworking à Salornay sur Guye,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- adopter les tarifs pour l'espace coworking comme suit :

*** Pour l'utilisation des bureaux partagés :**

- **130€/mois**
- **18€/jour**
- **10€/demi-journée.**

*** Pour l'utilisation de la salle de réunion :**

- **30€ / demi-journée**

- autoriser le Président à signer tout acte juridique, administratif et financier relatif à la présente décision.

Pierre NUGUES : Est-ce que c'est déjà loué ?

Marie FAUVET : non, puisqu'il vient d'être livré et nous n'avons pas encore de tarifs. Des agents de la Communauté de Communes pourraient aussi télétravailler dans très peu de temps et le laboratoire sollicite déjà la salle de réunion.

Josette DESCHANEL : est-ce que ça peut être d'autres personnes que des entreprises ? Des associations etc ?

Guy PONCET : il serait intéressant d'avoir un retour régulier sur le taux de remplissage.

Alain DE JAVEL : à Massilly, nous avons 7 postes de télétravail et nous envisageons de créer 5 postes supplémentaires compte tenu de la demande, avec un fort besoin de lien social.

Gilles BURTEAU : Il est nécessaire d'avoir du matériel de bureau sur place.

Catherine BERTRAND : pourquoi les tarifs à Salornay sont-ils aussi élevés qu'à Cluny ?

Jean-Luc DELPEUCH : l'idée était de ne pas se faire de la concurrence entre espaces de coworking

Il est demandé de faire un rapport régulier sur l'utilisation du site coworking de Salornay sur Guye.

RAPPORT N°21 : Convention entre la Communauté de Communes du Clunisois et l'UFC QUE CHOISIR

Rapporteur : Marie FAUVET

La Communauté de Communes s'investit sans cesse dans des opérations visant à redéployer les services publics sur son territoire rural afin d'offrir des services de qualité et de proximité à ses habitants. Ainsi elle a pu créer le « Relais Services Publics » dès 2010, devenu « Maison de Services au Public » et labellisée « France Services » en octobre 2020.

Dans le cadre de ses missions (accueil, accès aux droits, information, accompagnement et orientation du public), la Maison « France Service » est emmenée à travailler avec différents partenaires (opérateurs publics, institutions, associations, etc) et met en place avec eux des actions pour informer et sensibiliser ses usagers. Afin d'apporter des réponses adaptées et innovantes, ces actions peuvent prendre la forme d'ateliers. Dans ce contexte, il est proposé un renforcement du partenariat avec l'association UFC Que Choisir de Saône et Loire, avec la création de trois ateliers participatifs dénommés « Rendez-vous conso ». Animés par des bénévoles de

l'association, les thématiques en lien avec la consommation et le public visé seront identifiés par la Maison de Services.

A travers les modalités précisées dans la convention proposée ci-dessous, il s'agira donc d'expérimenter de nouveaux modes de collaboration entre la Maison de Services du Clunisois et l'UFC Que Choisir 71, et d'envisager de nouvelles pistes de développement.

Le rapporteur entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22-5,

Considérant la proposition de convention de l'UFC QUE CHOISIR 71,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association U.F.C. Que Choisir,**
- **autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision,**

CONVENTION PROPOSÉE :

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

L'Association UFC QUE CHOISIR DE SAONE ET LOIRE, dont le siège social est situé 2 rue Jean Bouvet 71000 MACON, représentée par sa Présidente Régine HUMBERT, dûment habilitée à l'effet des présentes.

ci-après dénommée « **UFC QC 71** »

d'une part,

et

La Communauté de Communes du Clunisois, dont le siège social est situé 5 Place du Marché, 71250 CLUNY, représentée par son Président Jean-Luc DELPEUCH, dûment habilitée à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « **La C.C du Clunisois** »

d'autre part,

ci-après dénommées chacune une « **Partie** » et ensemble les « **Parties** »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

UFC QC 71, association loi 1901, est indépendante de tout intérêt autre que celui des consommateurs.

Elle a trois missions principales :

- L'information et l'éducation des consommateurs,
- La défense des droits des consommateurs,
- La promotion des intérêts des consommateurs.

A cet effet, elle propose, entre autres, des ateliers participatifs dénommés « Rendez-vous conso ». Ceux-ci s'adressent aux consommateurs souhaitant acquérir les bons réflexes dans un domaine de la consommation. Ils sont animés par des bénévoles de l'Association.

La C.C du Clunisois s'investit dans des opérations visant à redéployer les services publics sur son territoire. En effet, du fait de l'éloignement des opérateurs et services sociaux, nos habitants sont de plus en plus exposés à

des difficultés d'accès aux droits et services sociaux. Pour compenser cette inégalité territoriale, elle a donc créé dès 2010, un « Relais Services Publics » itinérant, devenu en 2014 « Maison de Services au Public », et labellisé en octobre 2021 « Maison France Service ».

Au sein d'une même « Maison », basée au 5, place du marché à Cluny et sur différentes sites décentralisées, l'équipe pluridisciplinaire à travers ses agents dédiés et ses partenaires assurant des permanences, assure auprès des habitants de la communauté de communes, les principales missions suivantes :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public ;
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ;
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative) ;
- La mise en relation des usagers avec les partenaires (opérateurs, services sociaux et municipaux, associations et acteurs locaux) ;
- L'identification des situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des partenaires.

Dans le cadre de ses missions et dans un souci de proximité, la Maison France Services est emmenée à travailler avec différents partenaires et met en place avec eux des ateliers ou actions collectives pour informer et sensibiliser ses usagers.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, par UFC QC 71, d'un projet de prestations d'informations à destination de consommateurs du territoire de la C.C du Clunisois.

Dans le cadre de ce partenariat, les « Rendez-vous conso », développés par la Fédération UFC QUE CHOISIR, pourront être mis en place sur des thématiques liées à l'alimentation/santé, les pièges et arnaques et la consommation responsable. D'autres thématiques pourront éventuellement faire l'objet d'un développement par UFC QC 71 sur demande de la C.C du Clunisois.

Selon les besoins exprimés par la C.C du Clunisois, UFC QC 71 pourra, également, proposer d'autres types d'animations comme des débats et/ou conférences, ou bien la tenue de stands d'information lors de manifestations programmées.

Pour l'année 2021, il est convenu que soit expérimentée la mise en oeuvre de trois ateliers.

Si l'expérimentation s'avère positive, il est envisagé que la C.C du Clunisois et UFC QC 71 établissent conjointement un programme d'interventions pour l'année 2022. Celui-ci devra être finalisé au plus tard le 30 novembre 2021.

ARTICLE 2 : Engagements de la C.C du Clunisois

2.1 L'expérimentation 2021 ne donnera lieu à aucune contribution financière par la C.C du Clunisois.

En revanche, la C.C du Clunisois prendra en charge les frais kilométriques des bénévoles qui assureront les prestations selon le barème kilométrique spécifique aux bénévoles des associations.

2.2 Dans le cas où le partenariat se poursuit en 2022, il est envisagé que la C.C du Clunisois puisse verser une contribution financière, sous forme d'une subvention, à UFC QC 71. Dans ce cadre, une demande de subvention sera adressée à la C.C du Clunisois par l'UF QC 71 pour l'année 2022, par le biais de la rédaction du formulaire Cerfa N°12156*05 accompagné du bilan de l'expérimentation 2021 au plus tard avant le 15 décembre 2021. La demande sera ainsi étudiée par les élus de la C.C. du Clunisois et sera proposée dans le cadre de l'orientation budgétaire 2022 de la structure.

2.3 La C.C du Clunisois pourra diffuser une présentation du partenariat, objet de la présente Convention, et différentes actualités relatives au partenariat sur ses supports de communication interne et externe.

ARTICLE 3 : Engagements d'UFC QC 71

3.1 A l'issue de l'expérimentation 2021, ainsi qu'à chaque programme annuel, UFC QC 71 s'engage à fournir, à la C.C du Clunisois, un bilan récapitulatif des actions menées (nombre d'ateliers réalisés, nombre de participants, taux de satisfaction, documents de communication).

3.2 UFC QC 71 s'engage à faire état du partenariat avec la C.C du Clunisois dans toutes ses publications ou sur tout support de communication, ou au cours de colloques, réunions, séminaires, en relation avec le projet.

3.3 UFC QC 71 s'engage à apposer le logo de la C.C du Clunisois sur tous les documents matériels et immatériels liés au projet, notamment sur le site internet de l'association.

ARTICLE 4 : Modalités de fonctionnement

Parmi les interventions collectives proposées par UFC QC 71, figurent les « Rendez-vous conso ».

Ceux-ci se dérouleront dans des locaux mis à disposition par la C.C du Clunisois.

D'une durée d'une heure trente à deux heures, ils comprendront un nombre de 12 à 20 participants maximum. Ils se dérouleront suivant les disponibilités des intervenants et des animateurs. UFC QC 71 fournira le matériel pédagogique.

Pour une organisation optimale, le calendrier de ces « Rendez-vous conso » sera défini d'un commun accord entre les Parties.

Les animateurs de part et d'autre indiqueront 7 jours à l'avance les éventuels changements de date en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 5 : Communication

Toute communication sur le présent partenariat devra avoir obtenu l'autorisation préalable et écrit de chacune des Parties quant à sa forme et son contenu, notamment quant à l'utilisation des signes distinctifs, logos, et charte graphique de chacune des Parties, qui sont réputés demeurer respectivement la propriété exclusive de celles-ci.

ARTICLE 6 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour la durée de l'expérimentation. Elle sera étendue au programme 2022 en cas de validation de l'expérimentation.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 8.2

ARTICLE 7 : Evaluation du partenariat

Au terme de la Convention, UFC QC 71 transmettra à la C.C du Clunisois un rapport synthétisant le bilan des interventions menées sur la durée du partenariat et les perspectives que celles-ci auront ouvertes. Ce rapport fera également une analyse quantitative et qualitative des actions collectives menées.

La C.C du Clunisois fera à UFC QC 71 un bilan des actions de communication menées dans le cadre du partenariat.

ARTICLE 8 : Résiliation - Révision

8.1 En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

8.2 La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties.

Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 9 : Litiges

La présente Convention est régie par le droit français.

Faute d'être résolu à l'amiable entre les deux parties, tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des clauses de cette convention sont soumis au Tribunal Administratif de Dijon.

La présente convention comporte 5 pages.

Fait en trois exemplaires originaux.

A Mâcon, le 24 mars 2021

Régine HUMBERT

Présidente de UFC QC 71

Jean-Luc DELPEUCH

Président de la C.C du Clunisois

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N°22 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jean-Luc DELPEUCH

Vu en comité technique du 09/04/2021

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du comité technique du 9 avril 2021, il est proposé de repousser l'inscription au tableau des effectifs des avancements de grade.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de s'adapter aux évolutions des besoins de la collectivité,

Il est proposé de faire évoluer le tableau des effectifs comme suit :

Au pôle économie :

- Création d'un poste chargé de mission « projet de territoire » (dispositif CIFRE) au grade d'attaché, pour 1 ETP.

Au pôle aménagement du territoire

- Création d'un poste de chargé de mission mobilité au grade d'ingénieur pour 1 ETP

Par ailleurs, lors d'une précédente modification du tableau des effectifs, la quotité horaire d'un poste avait été augmenté pour palier la diminution des heures d'un agent. Toutefois, cette diminution n'avait pas été inscrite au tableau des effectifs ; il convient alors de rectifier comme suit :

- Passage d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 0.71 ETP à 0.46 ETP

Au pôle administratif

- Création d'un poste de référent informatique mutualisé au grade d'adjoint technique principal 1ere classe pour 0.8 ETP

Le rapporteur entendu,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant la nécessité de modifier les emplois cités ci-dessus,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver les modifications du tableau des effectifs présentées ci-dessus,***
- inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget,***
- autoriser le Président à signer tout acte relatif à la présente décision***

TABLEAU DES EFFECTIFS AVRIL 2021					
	Catég.	Situation	Grade	Ouvert	Affecté
Attaché Principal territorial	A	TITULAIRE	ATTACHE PRINCIPAL	1,00	0,00
DG	A	CDD	DIRECTEUR GEN. DE 10000 A 20000 H	1,00	1,00
Chargé de mission développement économique et social	A	CDI	ATTACHE TERRITORIAL	1,00	1,00
Chargé de mission "projet de territoire"	A		ATTACHE TERRITORIAL	1,00	0,00
Coordinateur MSAP	A	CDD	ATTACHE TERRITORIAL	0,50	0,50
Référent comptabilité - transports scolaire	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM. TERRITORIAL	1,00	0,00
Coordinatrice Pôle Administratif	B	CDD	REDACTEUR	1,00	1,00
Référent RH	B	TITULAIRE	REDACTEUR (suppression au 01/05/2021)	1,00	1,00
Référent RH	B	TITULAIRE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CL. (création au 01/05/2021)	1,00	0,00
Agent d'accueil Ecole de musique danse théâtre	B	CDI	REDACTEUR	0,75	0,75
Référent RH	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	0,80
Instructrice Urbanisme	B	TITULAIRE	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1,00	1,00
Assistante Administrative	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM TERRITORIAL	0,50	0,50
Assistante de service administratif	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ere CL	0,55	0,00
Agent MSAP, référent social solidarités	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF	1,00	0,80
Accueil MSAP	B	TITULAIRE	REDACTEUR	1,00	1,00
Agent d'accueil MSAP/RSPv	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF (suppression au 28/10/2021)	1,00	1,00
Agent d'accueil MSAP/RSP	C	TITULAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF (création au 01/05/2021)	1,00	0,00
Agent d'accueil MSAP/RSP	C		ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2ème CL (création au 28/10/2021)	1,00	0,00
Référent instances et affaires générales	C	TITULAIRE	ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ere CL	1,00	1,00
Animation PIG Habitat	A	CDD	Attaché Territorial	0,50	0,50
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL.	1,00	1,00
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CL.	0,86	0,86
Directeur CLSH	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	0,00
Animatrice ETAP	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION (suppression au 10/07/2021)	1,00	1,00
Animatrice ETAP	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2eme CL (création au 10/07/2021)	1,00	0,00
Animatrice Enfance/jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Coordinatrice Petite Enfance / Enfance jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CL.	1,00	1,00
Directeur CLSH	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Directeur adjoint CLSH et référent communication	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,70	0,70
Animateur Enfance Jeunesse	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION (suppression au 01/05/2021)	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION .	0,93	0,93
Animatrice Petite enfance / Référent Ludothèque	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ère cl	0,93	0,93
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,46	0,46
Animatrice Petite enfance	C	CDD	ADJOINT D'ANIMATION	0,26	0,26
Animatrice Petite enfance - Transport à la demande	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00

Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION (suppression au 01/05/2021)	0,67	0,67
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION (création au 01/05/2021)	0,80	0,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	1,00	1,00
Animatrice Petite enfance	C	TITULAIRE	ADJOINT D'ANIMATION	0,91	0,91
Directrice Multi-Accueil	B	TITULAIRE	EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1,00	1,00
Directrice multi accueil	A	TITULAIRE	Educateur de Jeunes Enfants	1,00	1,00
Responsable RAM	A	TITULAIRE	Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle	0,89	0,89
Responsable RAM	C	TITULAIRE	AUXI PUERICULTURE PRINCIPAL 1ere CL.	0,50	0,50
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,66	0,66
Professeur musique et danse	B	CDD	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,31	0,31
Professeur musique et danse	B	STAGIAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,31	0,31
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,25	0,25
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,25	0,25
Professeur musique et danse	B	STAGIAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,60	0,60
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	1,00	0,00
Professeur d'Enseignement Artistique chargé de la Direction d'un établissement d'enseignement artistique	A	STAGIAIRE	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	1,00	1,00
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	0,55	0,55
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,30	0,30
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,13	0,13
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,45	0,45
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,29	0,29
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	1,00	1,00
Professeur musique et danse	B	CDD	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,20	0,18
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,85	0,85
Professeur musique et danse	B	CDI	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 2EME CL	0,42	0,42
Professeur musique et danse	B	TITULAIRE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINC 1ERE CL	0,50	0,50
Chef de Bassin	B	TITULAIRE	EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	1,00	0,80
Maitre nageur sauveteur	B	TITULAIRE	ETAPS PRINCIPAL 1ère classe	1,00	0,80
Maitre nageur sauveteur	B	CDD	EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	1,00	1,00
Coordinateur Aménagement Environnement Equipements	A	TITULAIRE	INGENIEUR PRINCIPAL	1,00	1,00
Chargée de mission Climat Energie	A	CDD	INGENIEUR	1,00	1,00
Chargé de mission animation mobilité durable	A	CDD	ATTACHE	1,00	0,80
Chargé de mission animation mobilité durable	A		INGENIEUR	1,00	0,00
Chargé de mission Natura 2000	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,80
Chargé de mission Natura 2000	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,70
Chargé de mission Charte Forestière	A	CDI	INGENIEUR	1,00	1,00
Chargé de mission PIG Habitat	A	CDD	INGENIEUR	1,00	1,00

Chargé de mission PIG Habitat	A	CDD	ATTACHE	1,00	0,00
Chargé de mission RSI	B	CDD	TECHNICIEN	1,00	1,00
Chargé de mission PAT	A	CDD	INGENIEUR	1,00	0,00
Chargé de mission Plan Paysage	A	CDD	INGENIEUR	0,50	0,00
Référent Informatique	C	CDD	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL.	1,00	0,80
Référent Informatique	C	CDD	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ere CL.	0,80	0,00
Infographiste	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL.	0,50	0,50
Agent d'entretien	C	STAGIAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0,79	0,79
Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE (suppression au 15/11/2021)	1,00	1,00
Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL. (création au 15/11/2021)	1,00	0,00
Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0,97	0,97
Agent d'entretien	C	CDD	ADJOINT TECHNIQUE	0,80	0,80
Agent d'entretien	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE	0,11	0,11
Référent Technique	C	TITULAIRE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CL.	1,00	1,00
Agent de bibliothèque	C	TITULAIRE	ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CLASSE	0,63	0,63
Agent de bibliothèque	C	TITULAIRE	ADJOINT DU PATRIMOINE	0,57	0,57
Agent de bibliothèque	C	CDD	ADJOINT DU PATRIMOINE	0,57	0,57
				74,02	56,65
		Précédent Total		64,68	56,34